

## **DECISION ADMINISTRATIVE**

### N° 112/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Objet:

# Contrat de prestation de services Association Arcadémie

Le Maire

### DÉCIDE

**De conclure**, avec l'association Arcadémie, sise Prélenfrey, 38450 Le Gua, représentée par Monsieur Dominique Borde, dans la cadre des animations de « **l'été dans les parcs**».

## - Atelier d'initiation au Tir à l'arc,

Les mercredis 13 et 20 juillet 2022 de 16h30 à 19h Les samedis 16, 23 et 30 juillet 2022 de 10h à 12h30 pour un montant total de 750 Euros (mille deux cent Euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 11 juillet 2022

Par délégation du Conseil Municipal, Le Maire Guy GENET

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

